# Transcription textuelle de la vidéo : « La surcote »

[Musique]

## La surcote qu’est-ce que c’est ?

La surcote est une majoration destinée à augmenter le montant de votre retraite. Elle s'applique aux assurés qui poursuivent leur activité après 62 ans et au-delà du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite au taux maximum. Vous poursuivez votre activité professionnelle plus longtemps pour augmenter le montant de votre retraite.

## Comment bénéficier de la surcote ?

Pour bénéficier de la surcote vous devez remplir trois conditions : avoir dépassé

62 ans, totaliser le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite au taux maximum et continuer à travailler.

Chaque trimestre civil supplémentaire travaillé augmente votre retraite de base de 1,25 pour cent. Cette majoration peut s'élever jusqu'à 5% par an maximum. Tant que vous continuez de travailler, vous continuez aussi d'acquérir des points pour votre retraite complémentaire. Vous souhaitez estimer le montant de votre retraite en cas de prolongation d'activité ?

Connectez-vous à votre espace personnel et utiliser notre simulateur de montant.

[Musique]

L’assurance Retraite, votre retraite de la Sécurité sociale.